



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

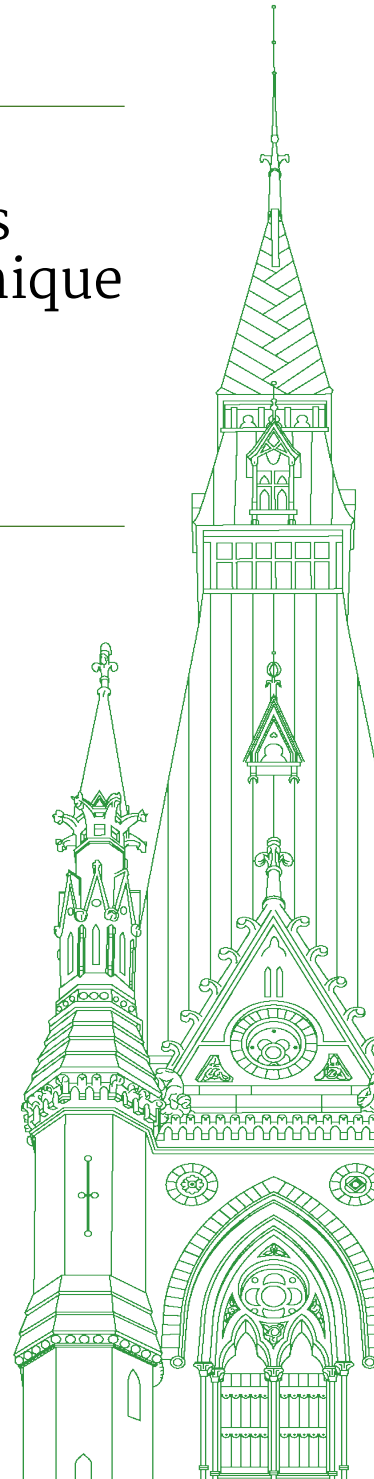
Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 043

Le jeudi 28 mai 2026

Président : John Brassard



Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique

Le jeudi 28 mai 2026

• (1530)

[Traduction]

Le président (John Brassard (Barrie-Sud—Innisfil, PCC)): Je déclare la séance ouverte.

Bienvenue à la réunion n° 43 du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement. Les députés sont présents en personne dans la salle et à distance au moyen de l'application Zoom.

Nous discutons des travaux du Comité.

J'ai deux points à aborder aujourd'hui.

Le premier est mineur. Vous avez tous reçu le budget d'étude à adopter pour les deux réunions tenues par le Comité au sujet du Budget principal des dépenses.

Des députés: D'accord.

Le président: Je constate qu'il y a consensus à ce sujet.

Deuxièmement, nous reprenons le débat sur la motion présentée par M. Michael Barrett le jeudi 23 avril, telle que modifiée. Elle se lit comme suit:

Que le Comité:

a) exige du Bureau du conseil privé (BCP) qu'il fournisse au Comité, chaque trimestre, un rapport recensant toutes les occurrences, au cours du moins précédent, où une évaluation a été faite de l'application du filtre anti-conflits d'intérêts du premier ministre au moyen de l'outil d'évaluation de l'application du filtre anti-conflits d'intérêts du premier ministre, y compris les évaluations initiées par le BCP ou par un ministère; que ces rapports comprennent : (i) un résumé de chaque occurrence où une évaluation a été déclenchée; (ii) le dossier contenant le résultat de chaque analyse; (iii) tous les comptes rendus de discussion et d'examen en possession du BCP ou d'un ministère, y compris les notes et les procès-verbaux, et ce, pour chaque analyse; (iv) la correspondance relative à chaque analyse, y compris les courriels, les messages texte, les messages instantanés et les comptes rendus de conversations; que le premier rapport soit remis au Comité au plus tard le 15 juin 2026 et comprenne la liste complète des renseignements relatifs à toutes les évaluations réalisées depuis l'entrée en vigueur du filtre anti-conflits d'intérêts du premier ministre;

(b) publie les rapports sur le site web du Comité;

(c) invite le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique chaque trimestre afin de discuter du contenu du dernier rapport trimestriel du BCP.

Mme Chagger a proposé un amendement. Que la motion soit modifiée par:

1. substitution de ce qui suit:

« toutes les occurrences, au cours du moins précédent, où une évaluation a été faite de l'application du filtre anti-conflits d'intérêts du premier ministre au moyen de l'outil d'évaluation de l'application du filtre anti-conflits d'intérêts du premier ministre, y compris les évaluations initiées par le BCP ou par un ministère; que ces rapports comprennent : (i) un résumé de chaque occurrence où une évaluation a été déclenchée; (ii) le dossier contenant le résultat de chaque analyse; (iii) tous les comptes rendus de discussion et d'examen en possession du

BCP ou d'un ministère, y compris les notes et les procès-verbaux, et ce, pour chaque analyse; (iv) la correspondance relative à chaque analyse, y compris les courriels, les messages texte, les messages instantanés et les comptes rendus de conversations; que le premier rapport soit remis au Comité au plus tard le 15 juin 2026 et comprenne la liste complète des renseignements relatifs à toutes les évaluations réalisées depuis l'entrée en vigueur du filtre anti-conflits d'intérêts du premier ministre; »

Par ce qui suit:

« la procédure de vérification des conflits d'intérêts du premier ministre a été engagée. Étant donné que le commissaire aux conflits d'intérêts a recommandé au premier ministre de ne pas être informé de la mise en œuvre de cette procédure avant que la décision ne soit finalisée et rendue publique, ces décisions seront communiquées à partir de ce moment-là, sous réserve des restrictions ou des privilèges qui pourraient s'appliquer, tels que la sécurité nationale ou le secret des délibérations du Conseil des ministres. »

2. Ajout de ce qui suit:

« b) exiger du Bureau du Conseil privé (BCP) qu'il communique au Comité, au besoin, toute mise à jour concernant le processus d'évaluation utilisé pour appliquer le filtrage des conflits d'intérêts du premier ministre; ».

Nous en sommes au sous-amendement proposé par M. Barrett, qui se lit comme suit:

Que l'amendement soit modifié par ajout, au point 1. de l'amendement, après les mots « la procédure de vérification des conflits d'intérêts du premier ministre a été engagée », des mots « ou n'a pas été engagée à la suite d'une évaluation ».

Voilà où nous reprenons le débat aujourd'hui.

Monsieur Hardy, vous êtes le premier sur ma liste.

[Français]

Je passerai ensuite la parole à Mme Gaudreau, puis à M. Cooper.

[Traduction]

Monsieur Hardy, vous avez la parole pour parler du sous-amendement.

[Français]

Gabriel Hardy (Montmorency—Charlevoix, PCC): Merci, monsieur le président.

Je suis content d'être de retour et d'être parmi vous aujourd'hui.

Encore une fois, je pense que nous sommes en train de parler de choses essentielles à notre démocratie, soit la transparence et la reddition de compte.

Nous avons proposé une motion qui, somme toute, est très simple.

Je voudrais faire un peu l'historique de ce qui se passe présentement et des propositions que nous avons faites. Cela nous permettra de mieux les comprendre. Je souhaite aussi que les gens qui nous regardent sachent ce qui se passe, voient un peu l'évolution de la situation et comprennent, ou pas, pourquoi nos collègues libéraux refusent notre proposition.

Nous demandons que le Bureau du Conseil privé vienne une fois tous les trois mois pour faire un résumé de la situation chaque fois que le filtre anti-conflit d'intérêts est activé.

Pourquoi le filtre anti-conflit d'intérêts est-il activé?

Il est activé parce que notre premier ministre détient des actions dans 2 000 entreprises ayant des ramifications excessivement importantes dans l'économie canadienne et dans l'économie internationale. Nous voulons nous assurer que chacune des décisions prises ici, au pays, est prise dans l'intérêt des Canadiens, et non pour avantager son portefeuille. Alors, il est excessivement important que, dans un moment aussi critique de l'histoire canadienne, dans un moment où l'économie internationale est en plein mouvement, les citoyens sachent que les décisions qui sont prises par les élus sont prises pour eux.

Pourquoi le filtre anti-conflit d'intérêts existe-t-il?

Comme je le disais, il y a 2 000 entreprises concernées, mais 1 900 d'entre elles ne sont malheureusement pas couvertes par le filtre. Nous avons donc posé des questions ici, et nous ne comprenons pas encore trop pourquoi. Il y a 103 entreprises couvertes par le filtre anti-conflit d'intérêts du premier ministre.

Je voudrais seulement rappeler aussi que le filtre anti-conflit d'intérêts est mis en place par des employés qui relèvent directement du premier ministre. Ici, nous sommes un comité de surveillance. Je crois qu'il est normal que nous voulions savoir quand le filtre anti-conflit d'intérêts a été activé, pour que nous puissions, peut-être, repasser derrière, poser des questions et nous assurer que tout a été fait en bonne et due forme. De plus, si ce sont des employés qui relèvent directement du premier ministre qui analysent les activités du premier ministre, ça laisse déjà place à un potentiel conflit d'intérêts.

Notre proposition est vraiment très claire.

Le point a) de la motion demande que le rapport soit fait ici. Nous voulons savoir quand le filtre a été déclenché, et nous voulons connaître les résultats de l'analyse. Encore une fois, j'aimerais dire que cette information devrait être accessible. Nous voulons avoir accès aux documents, aux procès-verbaux et aux échanges qui ont eu lieu. Nous voulons que le Comité ait l'occasion d'analyser ce rapport. Nous ne voulons pas que ce soit moi ou l'un ou l'autre des membres du Comité. Nous voulons que le Comité, que tout le monde ici, soit capable de l'analyser. C'est important, parce que c'est de la transparence que nous demandons.

Par le truchement du point b), nous voulons que le rapport soit rendu public. Nous voulons que les gens sachent ce qui se passe.

Le point c) demande que le commissaire vienne nous donner un peu de son temps tous les trois mois, pour que, en fin en compte, nous puissions passer un peu en revue nos analyses.

Nous avons présenté cette motion ici, mais, une fois que le parti de nos collègues est devenu majoritaire au Comité, ça a tout de suite bloqué. Là, ils essaient de modifier la motion.

Leur première proposition est de retirer 75 % de ce que nous avons proposé. Nous nous sommes dit qu'ils ne voulaient manifestement pas donner accès aux Canadiens, aux Québécois, à ce qui se passe ici et qu'ils ne voulaient pas leur donner accès aux analyses censées être faites en leur nom et pour eux.

Nous nous sommes fait dire ici que le filtre a été activé, mais on ne nous donne pas d'informations supplémentaires sous prétexte de sécurité nationale — ils l'ont même marqué. Dans le fond, poser des questions est devenu dangereux. C'est grave.

Pourtant, ce n'est pas compliqué. On a un premier ministre qui guide un pays et qui prend des décisions qui ont un gros effet économique sur le portefeuille de chaque Canadien et de chaque Québécois, mais qui ont aussi potentiellement un gros effet économique sur son propre portefeuille. Tout ce que nous voulons, c'est de la clarté et l'assurance que les décisions prises l'ont toujours été pour les bonnes raisons. Or, on nous dit que, pour des raisons de sécurité nationale, il est préférable que nous ne le sachions pas. Dans le fond, c'est comme dire aux citoyens que, pour leur propre sécurité, il ne faut pas qu'ils sachent où s'en va leur argent.

Ensuite, les libéraux ont proposé d'ajouter « au besoin ». Dans le fond, qui va décider que le rapport du Bureau du Conseil privé ira devant nous, les membres du Comité? Ajouter « au besoin » leur permettra, en fin de compte, de décider ce que le Comité devrait analyser.

• (1535)

Ça revient à dire que ce n'est pas au comité de surveillance, neutre et indépendant, de décider des choses que nous devrions analyser. C'est à eux de décider, selon les besoins, quand ça va être le temps de nous donner l'information.

Dans le but de collaborer et de travailler ensemble, nous avons proposé un sous-amendement. Dans le fond, nous voulons savoir quand le filtre a été activé, ou pas, parce que si ce sont des employés qui relèvent directement du premier ministre qui activent le filtre, ce sont aussi eux qui décident qu'il n'a pas besoin d'être activé. Or, s'il n'a pas eu besoin d'être activé, nous aimerions savoir quel a été le mécanisme utilisé, quelle réflexion et quelles discussions ont été menées.

Encore une fois, il est important que nous fassions notre travail de protection. L'opposition a un rôle important, celui de protéger les citoyens et de contre-balancer le pouvoir. Donc, il est important que nous ayons notre mot à dire dans un processus de décision, encore plus quand cela touche des milliards de dollars investis et que nous nous faisons dire que nous ne devrions pas poser de questions. Encore aujourd'hui, à la Chambre, on nous a traités de conspirationnistes juste parce que nous voulons avoir accès à de l'information. Quand nous posons des questions, nous sommes des conspirationnistes. Ça, je crois que c'est grave. Je pense honnêtement que la population est vraiment tannée de se faire prendre pour une valise. Elle est tannée de se faire dire que, quand elle a une question, ce n'est pas la bonne question et qu'elle doit poser les questions qu'on veut, sinon, la sécurité nationale ou l'intérêt national sont atteints.

Alors, l'outil nous a été présenté, et il est quand même intéressant. Grâce à cet outil, le filtre anti-conflit d'intérêts, nous pouvons voir plein de choses vraiment pertinentes.

Je veux juste rappeler une chose quand même assez pertinente et importante. Depuis le début, on nous dit que le filtre est excessivement efficace, parce que le premier ministre ne sait plus ce qu'il possède. Il a mis ses avoirs dans une fiducie sans droit de regard. Ça, ça se base sur la prémisse que la personne responsable de son compte a peut-être tout vendu et qu'il ne le sait pas. Dans le fond, c'est en se basant là-dessus que les libéraux disent que le premier ministre n'est plus au courant de ce qu'il a, qu'il n'a jamais donné de directives, que c'est impossible qu'il ait dit à des personnes de faire attention à des choses en particulier et qu'il n'a même sûrement jamais donné son point de vue sur ses intentions pour l'avenir, sur ce qu'il voulait faire avec ses parts et sur sa vision à long terme pour l'entreprise Brookfield. Tout ça serait tombé dans le néant à partir du moment où il est devenu premier ministre. Là, il y a un filtre anti-conflit d'intérêts, et il a mis ses actions dans une fiducie sans droit de regard, donc nous sommes tous protégés, parce qu'il a eu une amnésie instantanée, il ne sait plus ce qu'il a, et il ne sait plus du tout où il s'en allait avec Brookfield.

Là, nous avons mis un filtre en place — en fait, ce n'est pas « nous », c'est manifestement « vous » — avec le commissaire à l'éthique. Le rôle de ce filtre est précisément de s'activer quand Brookfield arrive dans l'aventure et quand une des 103 entreprises sur les 2 000 fait partie de l'équation. Ça, c'est évolutif, parce que, comme nous le savons, Brookfield continue d'investir dans toutes sortes de choses. Le directeur des opérations est même venu nous voir ici pour dire que, quand Brookfield gagne de l'argent, le premier ministre s'enrichit. Donc, le premier ministre reste détenteur de ses actions sans le savoir, et ça continue d'aller très bien pour cette entreprise, parce qu'elle est toujours en visite trois jours avant ou trois jours après. Pendant que le premier ministre est là, il y a toujours des interactions. Chacun des projets — ou une grande partie d'entre eux — que les libéraux choisissent présentement sont pas mal dans le catalogue des entreprises faisant partie du portefeuille de Brookfield présentement, qui est en mouvement, qui comprend des entreprises dans lesquelles elle investit.

Alors, nous allons étudier le filtre. Nous nous rappelons que M. Sabia, responsable du filtre, a lui-même vendu ses actions pour s'assurer de ne pas être en conflit d'intérêts. Donc, déjà, à la base, pour être capable de faire le travail qui lui est demandé et être à la hauteur des attentes, il s'est dit que ce serait important de vendre ses actions.

Il semblerait que le moment présent est une période de crise intense, parce que, dans chacune des annonces que notre premier ministre fait, il nous dit que le monde est plus dangereux que jamais et que nous vivons un moment d'incertitude et de grands changements sans précédent dans l'histoire.

Or, ce n'est pas assez important pour qu'il vende ses actions et qu'il rende clair aux Canadiens que chaque décision est vraiment prise dans leur intérêt.

• (1540)

Dans ce cahier des charges, on nous assure que tout va être beau et que tout sera bien fait. J'ai ici un extrait. C'est comme si le premier ministre nous parlait:

Par souci de commodité, les sections pertinentes du filtre du premier ministre sont les suivantes:

Le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique et moi avons convenu qu'un filtre anti-conflits d'intérêts constitue une mesure de conformité appropriée, visant à prévenir toute possibilité de favoriser mes intérêts et de favoriser indûment ceux de Brookfield Asset Management, Brookfield Corporation et Stripe Inc., ainsi que toute société détenue ou contrôlée par ces dernières

(« les Sociétés ») dont j'ai connaissance à la date de l'établissement de ma fiducie sans droit de regard.

Déjà, le premier ministre nous dit ici que c'est seulement pour ce dont il a connaissance au moment où ça se passe. Il dit que nous allons pouvoir les trouver dans l'annexe A, mais, malheureusement, nous n'avons pas accès à l'annexe A. Nous ne sommes donc pas capables de connaître toutes les entreprises détenues et concernées.

C'est tellement simple de faire des documents qui mettent un voile et qui jettent de la poudre aux yeux pour dire aux autres de constater à quel point le gouvernement fait bien les choses. Toutefois, au bout du compte, nous ne pourrons jamais savoir s'il fait bien les choses, parce qu'il faut que nous lui fassions confiance, car si nous lui posons des questions, nous mettons en péril la sécurité nationale. C'est donc un peu spécial, ce que nous vivons.

Pour revenir à l'amendement, je dirais que ce que nous demandons est totalement normal. Nous voulons juste savoir quand le filtre est activé et quels sont les mécanismes. Nous voulons savoir quand on a décidé qu'il ne serait pas activé. Nous voulons, en tant que comité neutre, avoir le droit de poser des questions pertinentes pour informer les Canadiens sur les décisions de notre premier ministre et sur les milliards de dollars dépensés chaque semaine.

Je trouve un peu particulier qu'aujourd'hui encore, nous soyons devant mes collègues qui, non seulement refusent ça, mais qui, en plus, proposent de retirer 75 % de ce que nous proposons en prétextant la sécurité nationale et en nous disant que nous en demandons trop et que nous exagérons tout le temps. Encore une fois, ils démontrent que la transparence n'est pas ce qu'ils veulent. En effet, ils ont demandé le huis clos dès les premiers instants de leur majorité. Le premier réflexe qu'ils ont eu a été d'éteindre les caméras pour ne pas que les gens sachent. En plus, quand nous revenons devant les caméras et que nous proposons des choses pour qu'il y ait plus de clarté et pour travailler au nom des citoyens et des citoyennes du Québec et du Canada, ils refusent la transparence, ils ne veulent pas prendre de responsabilités. Ils nous traitent de conspirationnistes qui mettent la sécurité nationale en jeu en posant des questions.

Honnêtement, je pense que le constat est clair et que les citoyens sont capables de se faire leur propre opinion sur ce qui se passe ici. Je souhaite que les libéraux entendent raison. En effet, ils ne sont pas là pour eux, ils sont là pour les gens, et les gens qu'ils représentent ne sont pas tous d'accord avec eux. Ils ont le droit de savoir pourquoi les choses se passent ainsi et pourquoi les décisions sont prises. Ce n'est pas pour être méchant, c'est pour être neutre, efficace et transparent. C'est notre rôle, ici. Nous sommes là pour servir la population. Les institutions sont là pour servir les gens, pas pour se servir elles-mêmes, et encore moins pour être utilisées par des personnes qui cherchent à obtenir des avantages.

Ça, ça doit être clair et net pour la population. C'est comme ça que nous allons être capables de gagner sa confiance. Chaque témoin qui est venu ici nous a dit que cette confiance s'érodait et que les gens avaient moins confiance dans les institutions. Le seul moyen de regagner la confiance, c'est de corriger à l'extrême ce qui se passe présentement, d'aller pleinement dans l'autre sens et d'être transparent.

C'est ce que j'ai à dire sur notre motion et sur le sous-amendement. J'espère que mes collègues entendront raison rapidement.

• (1545)

Le président: Merci, monsieur Hardy.

Madame Gaudreau, vous avez la parole pour parler du sous-amendement.

Marie-Hélène Gaudreau (Laurentides—Labelle, BQ): Monsieur le président, permettez-moi de vous transmettre les salutations de mon collègue Luc Thériault, que je remplace.

La semaine prochaine, le ministre de l'Intelligence artificielle et de l'Innovation numérique va déposer une stratégie sur l'intelligence artificielle. Comme le Comité a travaillé fort là-dessus et qu'il y a eu beaucoup de recommandations importantes, je pense que ce serait très intéressant que le rapport soit déposé avant la présentation de la stratégie.

Le Comité a déjà l'ébauche du rapport, mais y a-t-il un moyen pour que le Comité puisse rapidement le déposer à la Chambre?

[Traduction]

Le président: Oui. Pour le moment, nous devons réserver du temps pour examiner l'ébauche du rapport. Vous avez raison; l'ébauche a été distribuée. Je travaille avec la greffière pour trouver un créneau à cette fin le plus tôt possible. Nous n'avons pas encore pris de décision à ce sujet, car nous sommes encore au milieu de l'étude sur le lobbying, et des témoins sont prévus pour cette étude la semaine prochaine. Ensuite, bien sûr, nous accueillerons le ministre, qui viendra avec le commissaire à l'éthique pour parler d'Alto, le 11 juin. C'est déjà prévu. Il est probable que cela n'ait lieu qu'à l'automne, à notre retour.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: À propos du sous-amendement, monsieur le président, j'étais membre du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique, au tout début, de 2019 jusqu'en 2021, et c'est encore une catastrophe.

On veut faire de la prévention pour ne pas rejouer dans un mauvais film. Je me souviens très bien de la première motion que j'ai déposée au comité ETHI. C'était pour demander la démission de M. Morneau, qui était alors ministre des Finances, parce qu'il ne s'était pas recusé. Vous souvenez-vous de l'affaire concernant l'organisation UNIS, en 2020, et d'un montant de 48 000 \$? Ensuite, que s'est-il passé? M. Morneau a démissionné et il a présenté sa candidature à un poste de l'Organisation de coopération et de développement économiques, ou OCDE. Tout le monde connaissait les intérêts du premier ministre Trudeau, à l'époque. M. Morneau est un banquier, un actionnaire et un homme d'affaires.

Quand je parle aux électeurs de ma circonscription de Laurentides—Labelle, ils sont plus que cyniques. Ils sont même en train de se demander dans quelle mesure on a des pare-feux contre la partisanerie, le manque de transparence. Ils sont vraiment découragés.

Il y a juste moi, ici, dans cette salle, qui peut se permettre de dire cela, et, parfois, je n'ai pas le choix de le dire. Je ne cherche pas le pouvoir. Ça ne doit pas être évident pour vous. Si j'étais à votre place, si j'étais obligée de protéger le premier ministre qui vous dicte de ne pas vous inquiéter, parce qu'il n'y aura pas de scandale... Écoutez, c'est écrit grand comme ça. Je veux dire que les gens ne sont pas des sans-desseins. De l'autre côté, on peut en mettre un peu trop. Pour ma part, je veux trouver les moyens parfaits pour assurer qu'on n'échappe pas les manquements au code d'éthique. Alors, je regarde la motion et je me dis qu'on a vraiment une ligne directrice très prescriptive. Je constate qu'il y a eu un changement majeur. J'ai

besoin d'être convaincue que rien ne passe entre les mailles du filet. Honnêtement, où est l'entre-deux?

À ce comité, jamais on ne va faire de la grande partisanerie. Oui, on va toujours y faire de l'obstruction systématique, j'ai vécu une séance de 44 heures d'obstruction systématique dans le cadre de la discussion sur l'organisme UNIS. Je sais ce que c'est.

Il faut démontrer à nos concitoyens que nous avons une colonne vertébrale, dans la mesure où nous voulons protéger justement leurs intérêts. On ne parle pas de 48 000 \$, comme quand M. Morneau a démissionné. On veut prévenir, on veut s'assurer que ça ne se reproduise pas. Quand je retourne chez moi, les gens me demandent de quoi on a peur. Quand tu n'as pas peur, tu dis « ben oui ».

De plus, les organismes nous font part de toute la reddition de comptes qu'ils doivent faire pour justifier un petit montant de 40 000 \$, sans quoi l'aide leur sera retirée et ils devront fermer boutique. C'est de l'insulte.

Je ne peux pas imaginer que nous ne serions pas capables de sortir d'ici avec, peut-être, un entre-deux, mais un écart qui est super important. Je n'avais pas les chiffres, mais, quand je dis que, parmi les 2000 entreprises dont le premier ministre est actionnaire, il y en a 103 qui sont visées par le filtre anti-conflit d'intérêts, je n'en reviens pas.

S'il le faut, monsieur le président, nous pouvons prendre une pause pour discuter et pour nous assurer que nous sommes tous sur la même longueur d'onde. C'est ce qui a été fait au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre — M. Cooper est membre de ce comité — et aussi au Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires — je pense que M. Barrett était là. On l'a fait à plusieurs reprises.

J'ai l'impression que ça risque de finir en obstruction systématique. Il ne nous reste plus beaucoup de temps. Donc, c'est un appel à conclure, à aboutir à quelque chose.

Qu'est-ce que le premier ministre a à cacher?

• (1550)

Nous obtiendrons possiblement un refus. Alors, si c'est non, ce qui est sur la table ne fonctionne pas.

Merci.

Le président: Merci, madame Gaudreau.

[Traduction]

J'ai M. Cooper, suivi de M. Al Soud.

Monsieur Cooper, la parole est à vous.

Michael Cooper (St. Albert—Sturgeon River, PCC): Merci, monsieur le président.

Je veux parler du sous-amendement proposé par M. Barrett. J'aimerais prendre un peu de recul pour situer en contexte la question dont le Comité est saisi.

Le sous-amendement proposé par M. Barrett obligerait le Cabinet du premier ministre et le Bureau du Conseil privé à divulguer au Comité toute occurrence où une décision est prise concernant l'application du filtre anti-conflits d'intérêts du premier ministre. Il est important de noter que le filtre anti-conflits d'intérêts a été mis en place à l'insistance du commissaire à l'éthique en raison des nombreux conflits d'intérêts du premier ministre liés principalement, mais non exclusivement, à Brookfield.

Le chef de cabinet du premier ministre et le greffier du Conseil privé ont comparu devant le Comité l'automne dernier et ont donné l'assurance que le filtre était utilisé à bon escient et qu'un outil d'évaluation avait été mis en place au sein du Bureau du Conseil privé et du Cabinet du premier ministre pour guider le chef de cabinet du premier ministre et le greffier du Conseil privé, qui sont tous deux chargés d'administrer le filtre, à le faire de façon efficace.

L'outil d'évaluation, dont ils ont déposé une copie au Comité, comprend une analyse étape par étape. On y énonce les éléments qui doivent être visés par le filtre, à savoir les éléments liés à « Toute interaction directe de Brookfield Corporation, Brookfield Asset Management ou Stripe et des entreprises figurant à l'annexe A du filtre anti-conflits d'intérêts du premier ministre ». Autrement dit, il s'agit des entreprises pour lesquelles le premier ministre a déclaré un conflit d'intérêts.

Nous savons que le premier ministre a d'autres conflits d'intérêts qui ne sont pas inclus dans le filtre et qu'il n'a pas divulgués, mais c'est une autre question. On compte 103 entreprises, ou 103 conflits d'intérêts énumérés à l'annexe A. Les éléments qui doivent être visés par le filtre concernent toute interaction directe avec les entreprises énumérées.

L'outil conçu par le Bureau du Conseil privé et le Cabinet du premier ministre décrit ensuite les éléments nécessitant une évaluation. On y souligne que certains secteurs méritent une attention particulière, notamment l'immobilier, l'assurance hypothécaire, l'industrie du transport aérien, l'expansion de l'industrie nucléaire et l'expansion du secteur de l'énergie renouvelable — l'énergie solaire, éolienne et hydroélectrique — et les investissements connexes, ainsi que l'industrie des cartes de crédit.

Une fois identifiée, une entreprise énumérée est-elle considérée comme un élément dans lequel le premier ministre pourrait avoir un intérêt? Cela concerne-t-il en particulier n'importe lequel des domaines mentionnés, étant donné l'intérêt déclaré du premier ministre dans l'immobilier, l'assurance hypothécaire, l'industrie du transport aérien, l'industrie nucléaire, le secteur de l'énergie renouvelable et l'industrie des cartes de crédit, qui sont les secteurs qui ont été explicitement identifiés comme nécessitant une attention particulière?

• (1555)

Une analyse est ensuite entreprise si le filtre est déclenché. Voici la question préliminaire:

1. Quel est le rôle du premier ministre/Quelle décision est sollicitée de la part du premier ministre/Sur quel sujet est-il invité à discuter ou à intervenir?

C'est la question préliminaire. C'est à cela qu'il faut répondre.

L'outil fournit ensuite les éléments qui doivent être visés par le filtre:

2. La décision ou la discussion implique-t-elle une interaction directe entre Brookfield Asset Management, Brookfield Corporation, Stripe ou l'une des sociétés énumérées à l'annexe A et le gouvernement du Canada (p. ex. la passation

de marchés pour des biens ou des services, des demandes de financement, des réunions)?

Viennent ensuite les éléments nécessitant une évaluation:

3. Les intérêts de l'une des Sociétés sont-ils mis en cause dans la décision ou la discussion, et si oui, de quelle manière?
4. La décision ou la discussion porte-t-elle sur une question ayant une portée générale?
5. La décision ou la discussion touche-t-elle les intérêts d'au moins une des Sociétés en tant que membres d'une vaste catégorie de personnes ou d'entités?
6. Si la décision ou la discussion s'applique à une vaste catégorie, l'intérêt/l'avantage d'au moins une des Sociétés est-il disproportionné par rapport à celui des autres membres?
7. Si la décision ou la discussion (1) n'est pas de portée générale et ne s'applique pas à une vaste catégorie ou (2) présente un intérêt/avantage disproportionné malgré le fait d'appartenir à une vaste catégorie, existe-t-il un lien direct entre la participation du premier ministre et la possibilité de promouvoir l'un des intérêts de la Société?

L'outil fournit ensuite des exemples pour faciliter l'évaluation. Mentionnons, par exemple, les questions de portée générale:

Si la décision ou la discussion concerne un groupe indéterminé de personnes ou de sociétés, la question est donc de portée générale.

Si la décision ou la discussion concerne une activité réglementée et un groupe identifiable, alors la question n'est pas de portée générale.

Enfin, si la décision ou la discussion s'applique à une entité, à une personne ou à un groupe d'entités ou de personnes en particulier, ou à une situation particulière, alors la question n'est pas de portée générale.

D'autres exemples pour faciliter l'évaluation comprennent des questions liées à une vaste catégorie:

Si la décision ou la discussion s'applique à un plus grand nombre d'entités ou de personnes, qui peuvent avoir des caractéristiques différentes, mais qui partagent au moins une caractéristique importante, comme les enseignants, les propriétaires, les avocats, les sociétés de services financiers, etc., alors la question s'applique à une vaste catégorie.

Si la décision ou la discussion s'applique à un petit groupe, alors la question ne s'applique pas à une vaste catégorie.

Si la décision ou la discussion s'applique à un groupe plus large, mais que l'une des Sociétés a un intérêt/avantage disproportionné [...] alors la question ne s'applique pas à une vaste catégorie. Un intérêt/avantage disproportionné fait référence à un déséquilibre par rapport aux autres.

C'est l'outil qui est utilisé. Ce sont les questions qui, semble-t-il, doivent être analysées pour déterminer s'il est approprié de saisir le premier ministre d'une affaire ou si elle ne devrait pas lui être présentée et devrait être examinée indépendamment du premier ministre.

On nous a dit que cette analyse est documentée à des fins de transparence et de reddition de comptes. Il s'agit de remplir un formulaire de deux pages. Au terme de cette analyse de deux pages, le chef de cabinet du premier ministre et le greffier du Conseil privé décident si le filtre s'applique ou non. Si une décision ne peut être prise, ils cherchent alors, conformément à l'outil, à obtenir plus de renseignements. Ce sont trois possibilités. Ils peuvent décider que cela s'applique, que cela ne s'applique pas, ou qu'ils ont besoin de plus amples renseignements.

• (1600)

S'ils demandent de plus amples renseignements, on peut supposer qu'ils sont fournis. Ensuite, il s'agit de dire oui ou non. Le sous-amendement de M. Barrett vise simplement à permettre au Comité de voir les analyses de deux pages qui sont effectuées chaque fois que le filtre est déclenché, à savoir que le premier ministre pourrait être en conflit d'intérêts par rapport à une question donnée. Cela ne veut pas dire que c'est le cas, mais que c'est une possibilité.

Ce que les libéraux semblent prêts à faire, c'est de nous informer des occasions où le filtre est déclenché et celles où il est établi que le premier ministre est en conflit d'intérêts par rapport à une question qui n'est pas de portée générale. Évidemment, cela entre en jeu lorsqu'une décision a une incidence disproportionnée sur les intérêts de Brookfield, par rapport à d'autres entreprises, pour une décision qui s'applique à une vaste catégorie, notamment. Cependant, ils ne nous informeront pas des occasions où ce formulaire est rempli et où le chef de cabinet du premier ministre et le greffier du Conseil privé estiment qu'il n'y a pas conflit d'intérêts, de sorte que le premier ministre peut intervenir dans un dossier, même s'il concerne Brookfield ou l'une des sociétés énumérées à l'annexe A, qui fait référence aux sociétés avec lesquelles il a déclaré un conflit d'intérêts.

Le raisonnement n'est vraiment pas clair. Pourquoi les libéraux semblent-ils si déterminés à s'opposer à cet amendement de bon sens proposé par M. Barrett? Cela contribuerait grandement à assurer la transparence que méritent les Canadiens, pour qu'ils sachent que le premier ministre ne prend pas de décisions lorsqu'il est en conflit d'intérêts. L'objectif est de leur donner l'assurance que le filtre anti-conflits d'intérêts — qui est censé empêcher le premier ministre de participer à une prise de décisions lorsqu'il est en conflit d'intérêts — est appliqué de manière appropriée. Franchement, si le premier ministre veut se retrancher derrière le filtre anti-conflits d'intérêts, et s'il faut accepter que tout ait été fait avec la plus grande rigueur...

J'aurais pensé que le Cabinet du premier ministre et les libéraux qui siègent au Comité s'empresseraient de dire: « Voilà. Voici les occasions où le filtre a été déclenché. Voici l'analyse qui a été faite et voici la décision qui a été prise, d'une façon ou d'une autre, par le chef de cabinet et le greffier du Conseil privé à la lumière de cette analyse. » Oui, il est bon de savoir à quel moment le premier ministre a... Je ne dirai pas qu'il s'est « récusé », car le filtre anti-conflits d'intérêts est supposément conçu pour éviter que le premier ministre soit saisi de certains dossiers, afin qu'il n'ait pas à se récusser. En principe, il ne serait pas au courant que son gouvernement est saisi d'une question.

• (1610)

S'il était utilisé comme le Cabinet du premier ministre et le greffier du Conseil privé disent qu'il est conçu pour l'être, et comme le commissaire à l'éthique a demandé qu'il le soit, il écarterait complètement le premier ministre de ces décisions. C'est bien, mais nous devons savoir quand cela se produit.

Je dirais qu'il est pertinent, voire plus pertinent encore, de connaître les occurrences où un voyant rouge s'est allumé et où il a été décidé que le premier ministre avait le feu vert, même s'il s'agit d'un dossier pour lequel il a un conflit déclaré — en toute probabilité lié à Brookfield étant donné les entreprises et les entités qui sont énumérées à l'annexe A, mais pas nécessairement.

J'en ai parlé à quelques reprises lors de la dernière réunion, lundi, et j'ai dit à plusieurs reprises aux députés libéraux que si quelque chose m'échappe ici, quelque chose qui expliquerait clairement pourquoi il est impossible ou problématique de divulguer les occurrences où le chef de cabinet et le greffier décident que le premier ministre n'est pas dans une situation de conflit d'intérêts atteignant le seuil pour appliquer le filtre anti-conflits d'intérêts, et en fournir les raisons. Cependant, aucune explication n'a été fournie à ce sujet, ou du moins une justification quelconque. On ne semble pas pouvoir expliquer de manière adéquate la raison pour laquelle le Comi-

té ne devrait pas être informé des occurrences où une décision est prise de ne pas appliquer le filtre éthique après qu'un voyant rouge s'est allumé.

L'une des explications qui ont été fournies était la somme de travail requise. Ce n'est peut-être pas cette expression précise qui a été utilisée, mais c'est effectivement l'un des arguments qui ont été avancés. Je ne vois pas très bien comment cela pourrait être le cas, car nous savons qu'à l'automne, lorsque le greffier et le chef de cabinet ont comparu devant le Comité dans le cadre de notre examen de la Loi sur les conflits d'intérêts, on nous a dit que l'outil avait été déclenché 13 fois, appelant ainsi une décision au sujet de l'application du filtre. À sept reprises, il a été décidé de ne pas l'appliquer, et à six reprises, il a été décidé de l'appliquer. Cela aurait pu être l'inverse, mais à 13 reprises, un voyant rouge s'est allumé et une décision a été prise d'une façon ou d'une autre.

À l'automne, il s'agissait de documents représentant 26 pages, 13 résumés différents — 13 occurrences différentes où le chef de cabinet et le greffier ont signé l'outil pour répondre à la question suivante : « Êtes-vous d'accord pour dire que cette question nécessite ou ne nécessite pas l'application du filtre anti-conflits d'intérêts du premier ministre »? Qu'est-ce qui demande trop de travail ici? Qu'y a-t-il de difficile à cet égard?

Nous savons, d'après la mise à jour qui a été fournie au Comité, que, sans surprise, d'autres conflits d'intérêts ont été signalés, étant donné que d'autres décisions ont été prises, et qu'il y a eu 14 occurrences où le filtre a été appliqué — qu'une décision a été prise selon laquelle, oui, en fait, il y a lieu d'appliquer le filtre anti-conflits d'intérêts du premier ministre et qu'il ne doit pas être informé de ce dossier et y participer.

• (1615)

À l'automne, un total de 13 affaires ont été soumises au greffier et au chef de cabinet, et le filtre a été appliqué à 14 reprises au cours des mois qui ont suivi. On ne parle assurément pas ici de centaines d'autres occurrences où un voyant rouge s'est allumé. On parle probablement de 14, 15 ou peut-être 10 ou 20 occurrences où la décision qui a été prise est que le filtre ne s'appliquait pas.

L'idée que c'est en raison de la charge de travail, en quelque sorte, n'est tout simplement pas fondée. Ce n'est pas une explication rationnelle pour dire que nous, en tant que comité, un comité de surveillance, le comité de l'éthique, ne devrions pas être au courant des occurrences où la décision est prise de ne pas appliquer le filtre.

Un autre argument qui a été avancé était essentiellement — encore une fois, je paraphrase — que ce n'est pas ainsi que les choses fonctionnent. Je suis désolé, mais n'est-ce pas plutôt ainsi que les choses fonctionnent? Un député libéral a dit que nous avons le commissaire à l'éthique et la Loi sur les conflits d'intérêts, et que si des problèmes surgissent et que l'on pense que le filtre aurait dû être appliqué parce que le premier ministre était en conflit d'intérêts, un processus est en place pour les signaler au commissaire à l'éthique et traiter les manquements à la Loi sur les conflits d'intérêts. Oui, il est vrai que nous avons un commissaire à l'éthique, mais il va sans dire qu'il est alors plus difficile pour les députés — les députés de l'opposition et les députés libéraux, en supposant que la surveillance les intéresse aussi — d'assurer une surveillance appropriée s'il n'y a pas une totale transparence.

Comment peut-on vérifier si le premier ministre était ou non en conflit d'intérêts quand il est fort possible, en l'absence de divulgation, que les membres du Comité et les Canadiens soient laissés dans l'ignorance concernant les décisions auxquelles il peut, en fait, participer? Dire qu'un processus est en place et que, si la loi est susceptible d'avoir été enfreinte, on peut écrire au commissaire à l'éthique et que le commissaire à l'éthique peut faire enquête, n'est pas non plus une explication adéquate.

Si nous devons accepter les observations du greffier et du chef de cabinet du premier ministre, l'objectif du filtre anti-conflits d'intérêts est justement d'éviter ce genre de scénario. Je suppose que c'est exactement ce que le filtre est censé faire pour prévenir les violations de la loi. Si nous ne savons pas quand des voyants rouges se sont allumés et que la décision a été prise de ne pas appliquer le filtre, il y a alors une lacune importante en matière de transparence, une lacune que le sous-amendement proposé par M. Barrett vise à combler.

• (1620)

Je citerai le commissaire à l'éthique dans son rapport annuel de 2023-2024, dans lequel il déclare que la transparence est « un pilier de la Loi sur les conflits d'intérêts et, en fait, de tous les régimes de conflits d'intérêts efficaces ». C'est précisément l'idée. Pour qu'on ait l'assurance que le filtre éthique est appliqué de manière appropriée, il doit y avoir de la transparence.

Ce que les libéraux disent, c'est que la transparence sera sélective, et qu'il n'y en aura pas dans les occurrences où on s'est interrogé à savoir si le premier ministre est en conflit d'intérêts et où on a décidé de lui donner le feu vert. Dans ces cas-là, ils vont garder le comité de l'éthique, les députés et les Canadiens dans l'ignorance. Le seul moyen pour nous alors de vérifier sera de creuser, et si nous trouvons quelque chose, de nous en remettre au processus. Et si on ne le fait pas, eh bien « tant pis ».

Ils peuvent présenter cela autrement, mais c'est ce qu'ils font. C'est la conséquence du fait de ne pas adopter le sous-amendement présenté par M. Barrett, et c'est la position des députés libéraux du Comité. Cela m'amène à poser la question que je ne cesse de poser: pourquoi? Je continue de demander aux députés libéraux d'en face de m'aider à mieux comprendre le raisonnement, parce que la charge de travail n'est pas trop lourde. Dire que ce n'est pas ainsi que les choses fonctionnent et qu'un processus est en place pour signaler les possibles conflits au commissaire à l'éthique est, encore une fois, une réponse totalement inadéquate pour les raisons que j'ai exposées.

Sans autres explications que des explications totalement fallacieuses, injustifiées, inadéquates et non convaincantes, j'en déduis que, tout d'abord, nous avons un Cabinet du premier ministre qui ne s'intéresse pas vraiment à la transparence. Il a créé une transparence de façade, mais sur des questions qui sont clairement importantes et qui concernent les personnes ou les dossiers avec lesquels le premier ministre est en conflit d'intérêts, la position du Cabinet du premier ministre est de dire effectivement à ce comité et aux Canadiens d'aller se faire voir. Ils ne le diront pas ainsi ou n'utiliseront pas ces termes, mais c'est une chose que nous apprenons de ce débat et de la résistance que nous constatons chez les députés libéraux, sans doute à la demande du Cabinet du premier ministre.

• (1625)

L'autre point, mis à part le mépris général, vraiment, au sujet de la transparence que nous constatons, est qu'il y a lieu de s'interroger

sur la rigueur avec laquelle le filtre éthique est appliqué. Combien de fois le filtre anti-conflits d'intérêts n'a-t-il pas été appliqué alors qu'il aurait dû l'être? Il se peut que ce ne soit jamais. Il a peut-être toujours été appliqué quand il devait l'être, mais peut-être pas. Si le Cabinet du premier ministre est si convaincu que tout a été fait dans les règles et que le filtre a été appliqué avec rigueur, alors montrez-nous les analyses. Montrez-nous le nombre de fois où le chef de cabinet du premier ministre et le greffier du Conseil privé ont signé et ont dit: « Non, il n'y a pas de conflit d'intérêts suffisant dans ce cas; le premier ministre a le feu vert. »

Je n'ai pas beaucoup confiance dans le filtre éthique et dans la façon dont il est administré. Tout d'abord, nous avons un filtre éthique pour éviter que le premier ministre se trouve en situation de conflit d'intérêts, mais ce filtre est administré par des personnes qui sont en conflit d'intérêts, dans la mesure où le greffier et le chef de cabinet sont tous deux nommés à titre amovible par le premier ministre. Ils ne sont pas indépendants. Peu importe la mesure dans laquelle ils agissent de bonne foi et s'emploient à bien appliquer le filtre éthique, ils ne sont pas indépendants. Ils sont en conflit d'intérêts. C'est un problème, mais c'est un problème qui semble être accepté par le commissaire à l'éthique, je vous le concède.

Il est donc d'autant plus important dans ce cas d'avoir un certain niveau de transparence. Nous n'avons aucun mécanisme pour savoir quand et à quelle fréquence le filtre est appliqué ou n'est pas appliqué dans les dossiers où un voyant rouge s'est allumé. En fait, avant que le Comité entreprenne son étude à l'automne sur la révision de la Loi sur les conflits d'intérêts, nous étions complètement laissés dans l'ignorance. Nous n'avions aucune idée de la façon dont il était utilisé. Nous avons obtenu des réponses sur le nombre de fois — 13 — que l'outil a été utilisé et qu'une analyse a été menée. Nous avons obtenu une copie de l'outil, mais nous n'avons pas d'autres informations.

Bien sûr, les dossiers qui méritent probablement d'être examinés par le Comité, ou qui pourraient le mériter, ne sont pas ceux où le filtre a été appliqué, parce qu'il a été appliqué, de sorte que le premier ministre n'est pas impliqué dans ces dossiers. Ce sont ceux dans lesquels il est impliqué. Dans certains cas, il pourrait s'agir de zones grises. Dans certains cas, il pourrait s'agir d'un conflit d'intérêts flagrant, mais pour une raison ou une autre, le greffier du Conseil privé et le chef de cabinet ont donné leur aval et ont dit: « Vous avez le feu vert, monsieur le premier ministre. »

Il pourrait aussi s'agir de cas où la réponse — pour toute personne raisonnable et objective — serait: « Ils ont bien fait les choses; le filtre ne devait pas être appliqué. » Tout ce que dit le sous-amendement de M. Barrett, c'est « montrez-nous ces cas et soyez transparents ». Si vous faites tellement confiance au filtre éthique et si c'est la réponse ou la solution pour éviter qu'un premier ministre prenne des décisions dans lesquelles il est en conflit d'intérêts, un premier ministre qui n'a pas un nombre ordinaire de conflits d'intérêts par rapport aux anciens premiers ministres, mais le plus grand nombre de conflits d'intérêts en raison des rôles qu'il a joués avant d'être élu à la Chambre et de servir en tant que premier ministre...

• (1630)

Nous avons, bien sûr, comme toile de fond à tout cela, des cas documentés où le premier ministre a rencontré des dirigeants de Brookfield, même s'il s'agissait de dirigeants d'entreprises énumérées à l'annexe A. Je vais reformuler cela. Au cours de la dernière année, il y a eu de nombreux cas où le premier ministre n'a pas suivi le conseil du commissaire à l'éthique de garder ses distances avec Brookfield. En fait, il a fait le contraire à plusieurs reprises, ce qui, encore une fois, soulève la question de savoir combien de fois le filtre n'a pas été appliqué pour des dossiers liés à Brookfield, et à d'autres conflits d'intérêts que le premier ministre a déclarés et qu'il a effectivement.

Il est très décevant que le Cabinet du premier ministre demande aux libéraux de ne pas appuyer le sous-amendement de M. Barrett. Cela soulève des questions sur ce que cache exactement le Cabinet du premier ministre. Il cache effectivement quelque chose: ils cachent ces rapports au Comité et aux Canadiens. Pourquoi?

Juste avant d'arriver au Comité, j'étais à la période des questions et j'ai posé des questions au gouvernement au sujet des 200 millions de dollars de fonds publics qui ont été versés à une entreprise appelée Maritime Launch Services pour un soi-disant port spatial en Nouvelle-Écosse. J'ai posé des questions très simples aujourd'hui pour savoir comment les libéraux en sont arrivés à conclure un bail avec une entreprise au bord de la faillite, une entreprise dont la viabilité était remise en question dans le rapport de son vérificateur indépendant.

Les libéraux ont néanmoins conclu un bail pour un soi-disant port spatial avec une entreprise au bord de la faillite. Le bail a été conclu en mars de cette année, mais il a été antidaté au 1^{er} avril 2025. Ils l'ont antidaté d'une année complète sans qu'aucun travail n'ait été entrepris par Maritime Launch Services, sans preuve que les contribuables ont obtenu quoi que ce soit en retour, même si Maritime Launch Services a reçu 20 millions de dollars parce que le bail avait été antidaté. J'ai dit qu'il n'y avait pas eu de travail, et il suffit de regarder le site, où se trouvent une dalle de béton mal conçue et un stationnement en gravier, pour s'en rendre compte.

• (1635)

Les libéraux ont versé 20 millions de dollars de l'argent des contribuables à Maritime Launch Services en antidatant le bail. Nous avons ensuite appris que le président du conseil d'administration, immédiatement après la conclusion du bail, un bail pour lequel 20 millions de dollars ont été versés à Maritime Launch Services, a décidé de vendre trois millions d'actions qui ne valaient auparavant rien ou presque rien, en empochant ainsi 1,8 million de dollars.

Normalement, dans le secteur privé, il y aurait une convention de blocage pour empêcher exactement ce genre de choses de se produire. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi les libéraux n'ont pas insisté pour qu'il y ait une convention de blocage, si ce n'est que tout cela n'est qu'un stratagème de pompage et de largage dans le cadre duquel un initié s'est enrichi. Vous faites une bonne affaire si vous empochez 1,8 million de dollars en vendant des actions sans valeur, qui en ont pris soudainement après que vous avez obtenu 20 millions de dollars pour du travail que vous n'avez jamais fait et pour le renflouement de votre entreprise au bord de la faillite. « Je vends mes actions et je vais empocher 1,8 million de dollars ».

Pour l'opposition officielle, c'est le genre de questions pour lesquelles les Canadiens veulent des réponses et demandent des

comptes au gouvernement. Il est nécessaire d'obtenir des réponses à des questions comme la suivante: pourquoi 200 millions de dollars ont-ils été versés à une entreprise qui ne possède pas de terrain et qui réalise un profit de 1 300 % sur des terres de la Couronne, où se trouvent une dalle de béton et une carrière de gravier, qu'elle retransfère au gouvernement fédéral dans le cadre d'un bail qui a été antidaté d'un an sans qu'il y ait eu le moindre travail et l'ajout de valeur, une entreprise dont le président du conseil d'administration a empoché 1,8 million de dollars après avoir vendu ses actions immédiatement après que son entreprise au bord de la faillite a reçu une injection de 20 millions de dollars en espèces des libéraux de Mark Carney?

À la Chambre, j'ai vu le ministre des Ressources naturelles rire de cette situation. Il trouvait cela drôle. Le député du Cap-Breton, le secrétaire parlementaire Mike Kelloway, en réponse à une question complémentaire de Greg McLean, a parlé d'une théorie du complot.

Je cite ce qui s'est passé à la Chambre il y a un peu plus d'une heure pour illustrer la manière dont les libéraux fonctionnent, le mépris total et absolu qu'ils ont pour la reddition de comptes, et jusqu'où ils sont prêts à aller pour manipuler, balayer du revers de la main et tourner en dérision ce qui, à première vue, semble être, dans le cas de cette soi-disant plateforme spatiale, du copinage et de la corruption de la pire espèce.

Pour en revenir au sous-amendement proposé par M. Barrett, ce que nous avons vu lors de la dernière réunion du Comité, c'est essentiellement les mêmes manœuvres de manipulation et la même approche qui consistent à faire fi de la transparence et de la reddition de comptes.

• (1640)

Je sais que le premier ministre et ceux qui répètent les arguments fournis par son Cabinet — qu'il s'agisse de secrétaires parlementaires ou de députés libéraux d'arrière-ban — qualifient souvent ce gouvernement de « nouveau gouvernement du Canada ». Or, il s'agit d'un gouvernement libéral comme les autres qui reprend la même vieille approche libérale. C'est toujours ce même vieux gouvernement libéral, marqué depuis longtemps par le copinage, les conflits d'intérêts et la corruption.

J'ai siégé à ce comité lors de la dernière législature. Les scandales entourant ce même vieux gouvernement libéral sont si nombreux qu'on en a perdu le compte. Il y en avait à l'infini.

Ce n'est pas pour rien que Justin Trudeau a quitté le pouvoir. Il a annoncé sa démission en janvier 2025. Il avait une cote de confiance qui se situait entre 15 % et 16 %, la plus basse jamais enregistrée pour un premier ministre en 35 ans.

Un député: [*Inaudible*]

Michael Cooper: La cote de confiance la plus élevée n'était pas de 17 %. Si M. Al Soud, qui a travaillé dans ce bureau, estime que c'est une si bonne cote de confiance, eh bien, je peux vous dire que 17 %, ce n'est que 17 %. S'il pense que Justin Trudeau était populaire en janvier 2025, c'est qu'il est complètement déconnecté de la réalité. Il n'était certainement pas populaire à ce moment-là. Peu importe, ce qui compte, c'est qu'il y avait une raison pour laquelle il était impopulaire: la corruption et la longue liste de conflits d'intérêts et de scandales entourant son gouvernement.

Le soi-disant nouveau premier ministre du Canada et le soi-disant nouveau gouvernement avaient l'occasion de prendre un nouveau départ et de faire les choses différemment. Or, on a plutôt assisté à un retour aux anciennes habitudes. On peut dire que rien n'a changé lorsque nous avons un premier ministre qui, deux jours après les élections fédérales, a rencontré un cadre de l'une des sociétés du portefeuille de Brookfield avec lesquelles il se trouve en situation de conflit d'intérêts; qui, un mois plus tard, a rencontré le PDG de Brookfield Infrastructure à Washington; qui a rencontré des personnes liées à Brookfield à New York et à Londres; et qui s'est entretenu en tête-à-tête avec nul autre que le chef de l'exploitation de Brookfield dans son bureau.

Le chef de l'exploitation de Brookfield a comparu devant ce comité et a admis et reconnu, à juste titre, que, compte tenu de l'ampleur des « options d'achat d'actions et des unités d'actions différées » du premier ministre avec Brookfield, « Plus la valeur de Brookfield augmente, plus ces instruments prennent de la valeur ». Autrement dit, lorsque Brookfield obtient de bons rendements, Mark Carney obtient lui aussi de bons rendements.

• (1645)

S'il est vrai que lorsque Brookfield se porte bien, Mark Carney en profite, je pense que nous sommes en droit de savoir à quelles occasions le premier ministre a participé à des décisions concernant Brookfield. Nous devons savoir dans quels cas suffisamment de voyants rouges se sont allumés — probablement au sujet de Brookfield — pour justifier la tenue d'un examen visant à déterminer si le premier ministre doit continuer à prendre part à ces décisions.

Je soupçonne que le Cabinet du premier ministre ne veut pas que le Comité sache quand il a donné son feu vert au premier ministre, car cela ne ferait pas bonne impression. Cela soulèverait des questions sur la rigueur avec laquelle le filtre anti-conflits d'intérêts est appliqué et sur la mesure dans laquelle le premier ministre se récusait effectivement, ne participe pas ou est écarté des décisions liées à Brookfield.

C'est vraiment ce qui se passe ici. Ils ont beau inventer toutes sortes d'excuses, mais c'est bel et bien ce qui se passe. Ils ne veulent pas que les Canadiens soient au courant des fois où le premier ministre rend des décisions liées à Brookfield, ce qui le place en situation de conflit d'intérêts puisqu'il est susceptible d'empocher des millions si Brookfield obtient de bons résultats. Ils ne veulent pas que les Canadiens soient au courant. Ils ne veulent pas que les Canadiens sachent quand cela se produit. Ils veulent que les Canadiens soient tenus dans l'ignorance.

Nous avons besoin de transparence. Nous avons besoin de faire la lumière sur cette question. Nous devons savoir ce qui se passe. C'est pourquoi nous avons ce sous-amendement. J'espère que les députés libéraux, après mûre réflexion, feront peut-être autre chose que d'obéir aux ordres du Cabinet du premier ministre et appuieront le sous-amendement très raisonnable de M. Barrett.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Cooper.

Monsieur Al Soud, vous avez maintenant la parole au sujet du sous-amendement. Nous vous écoutons.

Fares Al Soud (Mississauga-Centre, Lib.): Merci, monsieur le président.

Par respect pour le travail que nous pourrions être en train de faire ici aujourd'hui, et peut-être parce que, contrairement à d'autres, je n'aime pas trop m'entendre parler, je ne prendrai pas autant de temps que certains de mes collègues.

Cette discussion semble vouloir durer indéfiniment. Le plus désolant, c'est que ce sous-amendement ne propose que de créer un processus parallèle pour faire le suivi de décisions qui n'ont pas été jugées comme nécessitant un filtre anti-conflits d'intérêts.

Pour répondre aux observations de M. Cooper au sujet de ce qui manque et de certains points que nous avons déjà entendus à propos d'un compromis, je dirai que la motion, avec nos amendements, permettra au Comité d'obtenir un rapport précisant les situations où le filtre a été appliqué, ainsi que des mises à jour sur la façon dont le processus est mené à bien, afin de déterminer si un tel filtre est nécessaire. S'il y a des problèmes — comme ils le répètent sans cesse, accaparant ainsi tant de temps et de ressources de la Chambre —, cette mesure devrait être largement suffisante pour les cerner.

Lorsque nous faisons notre travail au sein de ce comité, nous entendons des témoins de tous les horizons nous dire à quel point notre système est rigoureux. Chaque minute que nous passons dans cette salle à avoir cette conversation... Certaines personnes ici présentes sont en train de dire qu'elles n'ont pas confiance en ces institutions.

Je vais répéter ce que j'ai dit lundi: je siége à ce comité depuis plus d'un mois maintenant, et, jusqu'à présent, je n'ai entendu que de longues diatribes que l'on utilise ensuite dans des clips. Ce temps, nous pourrions le consacrer à des études extrêmement importantes... des études que nous avons tous jugées comme étant de la plus haute importance. D'ailleurs, je me souviens très bien qu'on m'a dit lundi: « Ne vous inquiétez pas, monsieur Al Soud; nous pourrions reprendre ce travail jeudi. »

Nous pourrions profiter de la réunion d'aujourd'hui pour travailler. Nous pourrions utiliser le temps dont nous disposons aujourd'hui pour faire avancer des études que nous savons tous être d'une très grande importance. Or, c'est reparti: on se lance encore dans de longues diatribes dans le seul but de produire des clips. Tout ce que je demande, puisque nous sommes ici, c'est que nous nous mettions au travail.

[Français]

Mme Gaudreau nous dit qu'elle veut faire du vrai travail. J'ai confiance aux membres du Comité. Nous sommes là, que nous le fassions, le vrai travail.

[Traduction]

Ils ne peuvent pas d'un côté dire qu'ils accordent la priorité au travail que nous accomplissons ici, puis, de l'autre, continuer à se lancer dans des diatribes qui nous empêchent d'accomplir ce travail. Ils vont continuer à agir ainsi, j'en suis persuadé, mais les Canadiens sont bien plus intelligents que ces députés ne semblent le croire. Ils ne sont pas dupes. Cette situation est décevante. C'est tout ce que j'ajouterai à ce sujet.

Peut-être que M. Cooper — pour revenir à ce qu'il a dit au sujet de la cote de confiance — pourrait nous faire part de la cote du premier ministre en ce moment. Quant à son commentaire sur le temps que j'ai passé au sein du gouvernement, je vais reprendre les bons mots prononcés par M. Barrett lundi dernier: n'hésitez pas à me suivre et à me donner des mentions j'aime.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Al Soud.

[Français]

Monsieur Hardy, vous avez la parole au sujet du sous-amendement.

Gabriel Hardy: Je suis toujours très estomaqué d'entendre de telles critiques de la part de mon collègue d'en face, qui siège à ce comité depuis un mois. En bon libéral, il semble oublier l'histoire qui s'est passée ces derniers temps, dans la dernière année, dans les dix dernières années. Il s'exprime avec beaucoup d'émotion sur le fait d'être éccœuré qu'on perde du temps, avec un texte bien préparé qu'il est obligé de lire sur sa tablette, en oubliant que les libéraux ont parlé pendant 24 heures pour arriver à devenir majoritaires, puis mettre fin à la réunion du Comité. C'est fou.

Aujourd'hui, il est complètement abasourdi par le fait qu'on essaie de comprendre pourquoi ils ne veulent pas nous donner de l'information, et il nous parle de perte de temps. Les moins bien placés présentement, ce sont mes collègues d'en face. Nous avons écouté une heure et 73 minutes de monologue, que personne ici n'a payé pour entendre. Je n'ai pas acheté de billet pour ça, mais nous sommes obligés d'être présents et de les écouter pendant une heure. Un député nous a parlé pendant 73 minutes de sa perception de la vie. Alors, s'il vous plaît, gardez-vous une gêne pour faire des commentaires comme ça et ramener les gens à l'ordre quand vous avez de la misère à vous tenir vous-même.

Alors, je veux vraiment que les gens comprennent ce qui se passe ici. Je trouve ça important. Je ne lirai pas tout le document sur le filtre anti-conflits d'intérêts, mais il est incroyable. Je vais en lire des extraits et je vais faire des commentaires, monsieur le président, si vous le permettez, parce que je veux que les gens comprennent de quoi on parle et quelles sont les informations que nous voulons. Nous voulons comprendre pourquoi ils ne veulent pas nous les donner.

Comme je l'ai dit tantôt, je suis parti du fait que le premier ministre a dit: « La commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique et moi », — en tant que premier ministre, il nous parle comme ça —, « avons convenu qu'un filtre anti-conflits d'intérêts constitue une mesure de conformité appropriée ». Donc, eux, ils trouvent ça bien. Notre opinion n'est pas importante parce qu'eux, ils possèdent la vérité infuse. Quand il dit: « visant à prévenir toute possibilité », nous, ici, nous pensons que ce n'est pas le cas. Quand nous faisons l'analyse, nous nous demandons ce qui se passe. Les citoyens pensent que ce n'est pas le cas.

Il dit ensuite: « de favoriser mes intérêts et de favoriser indûment ceux de Brookfield Asset Management, Brookfield Corporation et Stripe Inc., ainsi que de toute société détenue ou contrôlée par ces dernières [...], dont j'ai connaissance [...] ». Alors là, ce que je trouve intéressant, c'est qu'on commence à mettre des « oui, mais », des « peut-être » et des expressions comme « dont j'ai connaissance ». Cependant, on sait qu'en plaçant ses actions dans une fiducie sans droit de regard, le premier ministre n'a théoriquement plus connaissance de ce qui arrivera par la suite.

Déjà là, il vient de se donner une petite échappatoire en disant: « à la date d'établissement de ma fiducie sans droit de regard. » Il nous parle de l'annexe A, à laquelle nous n'avons pas d'accès parce qu'elle est confidentielle. Il ajoute: « Ce filtre m'empêchera d'accorder un traitement préférentiel à l'une ou l'autre des Sociétés dans

l'exercice de mes fonctions officielles en tant que titulaire de charge publique principal. »

Là, c'est le bout. Ça ne sera pas très long, parce que je déteste perdre du temps dans la vie. C'est vraiment grave à quel point je déteste ça. Les libéraux m'ont fait réaliser encore plus à quel point je déteste perdre mon temps et en faire perdre aux gens. Écoutez bien ça. « Ce filtre, qui sera administré par mon chef de cabinet et le greffier du Conseil privé [...] ». Le chef de cabinet est un employé du premier ministre, et le greffier du Conseil privé est un employé du premier ministre, donc, deuxième échappatoire. La première échappatoire, c'est le passage « dont j'ai connaissance », et la deuxième, c'est que ce sont deux employés relevant directement de lui qui vont l'administrer. Il dit ensuite que le filtre: « garantira que je ne serai jamais informé des affaires ou des processus décisionnels qui touchent les intérêts des sociétés, ni appelé à y participer. »

Il ajoute: « Je pourrai cependant prendre part à des décisions ou à des discussions qui ont une portée générale [...] ». Il s'agit d'une troisième échappatoire. Quand on est premier ministre, tout a une portée générale. On prend des décisions pour l'ensemble du pays. Donc, déjà là, il y a un trou gros comme un camion de 20 roues dans le filtre anti-conflits d'intérêts appliqué: « [...] ou qui touchent les intérêts des Sociétés en tant que membres d'une vaste catégorie de personnes [...] ».

Le premier ministre se donne encore une échappatoire en parlant d'une « vaste catégorie de personnes ». Brookfield est l'une des entreprises canadiennes reconnues pour faire le plus d'évitements fiscaux. Elle se retrouve dans une foule de ramifications que le gouvernement libéral décide d'emprunter présentement, sous prétexte qu'il s'agit de décisions de portée générale. Ensuite, on nous explique comment effectuer l'analyse. C'est important, parce qu'on nous fournit le document pour nous rassurer. Toutefois, quand je le lis, je suis loin d'être rassuré. Je trouve même vraiment spécial que ça ait été accepté.

● (1650)

On peut lire dans le document: « Pour effectuer l'analyse, des renseignements contextuels sur les sociétés qui sont assujetties au filtre [...] ». Il y a 103 sociétés assujetties au filtre sur les 2 000 dont il est actionnaire. Wow! On ne peut pas dire que c'est un filtre très robuste, car 95 % des entreprises n'y sont pas assujetties.

Lorsqu'il dit: « [...] et les secteurs d'économie canadienne qui méritent une attention particulière [...] », encore une fois, il s'agit d'une quatrième ou cinquième échappatoire — il y a tellement d'échappatoires que je ne sais plus où j'en suis rendu — pour dire que nous nous attarderons juste aux secteurs qui méritent une attention particulière. Ça persiste.

Je tourne la page et je continue. La partie A parle des éléments qui doivent être visés par le filtre. Il est écrit: « Toute interaction directe de Brookfield Corporation, Brookfield Asset Management ou Stripe et des entreprises figurant à l'annexe A » — que nous n'avons pas — « du filtre anti-conflits d'intérêts [...] doit habituellement et automatiquement être visée par le filtre et ne doit pas faire l'objet d'une discussion avec le titulaire d'une charge publique ni transmise à celui-ci. » Ça, c'est la première étape, qui est censée avoir été mise en place.

Le directeur de Brookfield nous a pourtant dit avoir passé une journée dans le bureau du premier ministre quand celui-ci a été nommé. Nous lisons donc ce document et nous nous disons que le premier ministre n'est pas censé avoir de discussions, de réunions — c'est indiqué au point i) — « avec des filiales connues des Sociétés ». Or ce n'est pas une filiale, c'est un représentant de la société Brookfield elle-même qui est venu dans son bureau pendant une journée. Donc, nous regardons ça et nous nous disons que quelque chose s'est passé dans le premier paragraphe. Ils ont oublié de poursuivre la lecture du document.

Ensuite, on peut lire: « [...] aux décisions concernant des subventions aux contributions aux filiales connues des Sociétés ». La commissaire au lobbying est venue nous dire que si une personne demande des subventions, il s'agit de lobbying, mais, pour un « contrat avec des filiales connues », cela n'est pas nécessairement du lobbying. Donc, encore une fois, il y a une autre étape, on peut y aller directement. Il n'y a pas de problème. Dans la partie A, il y a déjà des problèmes, parce que les consignes n'ont pas du tout été respectées, et ce, dès la première semaine.

Allons à la partie B, à la rubrique intitulée « Éléments nécessitant une évaluation », c'est-à-dire quand les deux employés du premier ministre vont analyser une situation, notamment quand « [I]es intérêts privés des Sociétés visées par le filtre anti-conflits d'intérêts du premier ministre sont principalement concentrés dans un petit nombre de secteurs ». Là, nous revenons à la question de la « portée générale ». La société Brookfield est concentrée dans plusieurs gros secteurs envers lesquels les décideurs au Canada semblent présentement avoir beaucoup d'intérêt. Il semble donc que, si Brookfield est partout, elle ne sera touchée par aucune analyse de ce filtre.

Je ne vous lirai pas tout le document, parce qu'il y a des points qui ne sont que de belles paroles, mais je continue ma lecture. « En revanche, une telle évaluation n'est pas nécessaire si les décisions sont prises uniquement sous l'autorité d'un ministre [...] ». Je rappelle au Comité qu'il y a un ministre qui s'était d'abord récusé, pour ensuite ne pas se récuser et finalement voter directement au sujet de l'élément à propos duquel il était censé s'être récusé. Ce ministre, que nous allons recevoir ici prochainement, a peut-être vu un conflit d'intérêts. Nous en avons donné la définition. Quand on se récuse, c'est soit parce qu'on est en conflit d'intérêts, soit parce qu'on est incompetent. Le ministre n'est pas encore venu nous expliquer pourquoi il s'était récusé, mais il s'était bel et bien récusé, et qu'il avait ensuite défendu le projet de train à grande vitesse Alto, débattu de celui-ci et voté en sa faveur, alors que sa femme est vice-présidente de la compagnie.

Donc, selon ce filtre — et ça ne protège pas beaucoup les Canadiens —, les décisions sont prises sous l'autorité directe d'un ministre, nous ne sommes pas obligés d'activer le filtre. Ça ne me donne pas confiance. Imaginez, un ministre peut se récuser, par exemple un ministre des Finances, le numéro deux au pays, et ensuite retirer sa récusation. Cependant, ce document dit de ne pas nous inquiéter, qu'il n'y a pas de problème, que nous sommes protégés si la décision est prise directement sous un ministre. Ceux qui nous écoutent pourraient se dire qu'en effet, j'ai peut-être un peu raison.

Ensuite, on parle des secteurs qui méritent une attention particulière. C'est drôle, parce qu'on nous dit qu'il va falloir faire attention dans certains secteurs, comme celui de l'immobilier. Or, Brookfield est directement impliqué dans l'immobilier, et le filtre ne change

rien. On fait des annonces chaque semaine sur le fait qu'on va investir des milliards de dollars là-dedans. Il y a aussi l'assurance hypothécaire, l'industrie du transport aérien et l'expansion de l'industrie nucléaire. Brookfield est encore une fois active dans ces secteurs, mais il n'y aurait aucun problème, car aucun filtre n'aurait été déclenché.

Nous ne savons pas ce qui se passe, mais des annonces sont faites. Il y a l'expansion du secteur de l'énergie renouvelable: solaire, éolien, hydraulique. C'est carrément ce qui a été annoncé dans les grands projets canadiens. Ça tombe bien parce que je siège au comité qui a reçu les représentants du Bureau des grands projets. Je le sais, nous les analysons, ces projets.

• (1655)

Ça se fait. Cela ne pose pas de problème.

S'il y avait eu beaucoup de freins à ces projets et qu'ils n'avaient pas progressé, nous aurions pu nous dire qu'ils avaient été bloqués par le filtre anti-conflits d'intérêts parce qu'ils auraient trop largement privilégié les intérêts du premier ministre. Cependant, ce n'est pas du tout ce qui est arrivé. Chaque semaine, on annonce des dépenses de milliards de dollars dans des secteurs qui sont directement touchés par Brookfield et qui sont censés être couverts par le filtre anti-conflits d'intérêts, y compris les industries et le secteur des cartes de crédit.

Je vais lire un dernier passage du document, puis je vais m'arrêter, parce que par la suite, il s'agit des questions qu'il faut poser et comment on doit les poser.

Les modifications apportées à la politique fiscale sont généralement considérées comme ayant une portée générale et/ou bénéficiant à une catégorie de personnes. La majorité des modifications fiscales éventuelles ne devraient pas faire l'objet d'un examen [...]

J'ai un exemple. Je suis allé chercher une analyse de cette fameuse politique fiscale. Le gouvernement libéral a appliqué des politiques fiscales qui sont censées avoir une portée large et générale et qui ne devraient donc pas être visées par le filtre anti-conflits d'intérêts. Or, au moyen d'un projet de loi, il a instauré et élargi de généreux crédits d'impôt à l'investissement remboursables pour les technologies propres en matière d'électricité, la fabrication de technologies propres et les projets de captation de carbone. Ce qui se passe, c'est que ces mesures subventionnent directement le vaste portefeuille d'actifs liés aux énergies renouvelables de Brookfield et ses fonds de transition verts. Si les politiques fiscales sont générales, je devrais avoir le droit d'en bénéficier. Par contre, on se rend compte que ce qui est qualifié de « général » avantage l'entreprise du premier ministre en particulier.

Allons plus loin. Les amortissements accélérés sur le capital font l'objet d'une autre politique fiscale. En effet, le même projet de loi a prévu une superdéduction pour la productivité en offrant des déductions pour des amortissements accélérés et la déduction immédiate de nouvelles dépenses en capital. Cela réduit considérablement le revenu imposable lié aux grands projets d'infrastructure immobilière. Voilà, encore une fois, un bel avantage pour nos collègues et amis d'en face, qui semblent apprécier Brookfield de manière exceptionnelle.

Je vais terminer ma lecture ici pour ne pas perdre de temps. Mon collègue semble très intéressé par ce que je dis.

Nous, ce que nous demandons, ce n'est pas compliqué. Nous voulons juste avoir accès au document. C'est censé être un document de deux pages. Nous savons que nous allons déjà avoir accès à une des demandes, parce que, quand le filtre est activé, le Comité est censé le savoir. Nous, ce que nous demandons, c'est de connaître aussi les occurrences où il y a eu une évaluation qui s'est conclue par la décision de ne pas appliquer le filtre anti-conflit d'intérêts. Ce n'est pas compliqué, parce qu'il y a deux possibilités.

La première est que vous n'avez pas de documents quand vous faites des analyses, parce qu'elles ont été faites sur une serviette de papier. C'est arrivé récemment. En effet, le ministre des Finances a dit qu'il avait planifié un grand projet valant des milliards de dollars sur une serviette de papier. Si c'est le cas, nous avons un grave problème présentement. Si vous faites des analyses sur une serviette de papier pour répondre à des problèmes liés à l'éthique, je pense que ce serait bien que nous le sachions.

La deuxième, c'est que vous ne les avez pas, ces fameuses analyses, ce qui nous amènerait à penser que des choses sont cachées.

Si les deux employés relevant directement du premier ministre font des analyses, et qu'ils ne les font pas sur une serviette de papier, vous devriez avoir les documents. Pourquoi ne pas nous les donner? Nous sommes censés être neutres. Analysons-les ici, en équipe, tout le monde ensemble. Ensuite, comme M. Al Soud vient de nous le dire, nous allons travailler. Travailler, c'est tout ce que nous voulons. Fournissez-nous les documents pour que nous puissions travailler.

Cependant, au bout du compte, ils refusent de le faire. Ils nous demandent d'arrêter de demander les documents parce qu'ils font les évaluations sur des serviettes de papier. Sinon, c'est parce qu'ils veulent cacher l'information. Alors, pourquoi refuser de nous la fournir?

Ce que je trouve drôle, c'est qu'on n'arrête pas de m'accuser, ici, de vouloir faire des clips. C'est drôle, depuis que j'en fais, les gens sont renseignés, ils s'informent davantage et ils s'intéressent à la politique. Le fait qu'il y a des rires au fond de la salle, je trouve ça vraiment intéressant, parce que ce qui se passe ici m'intéresse beaucoup. Je n'agis pas de manière partisane. Ça m'écœure qu'on dépense l'argent des contribuables et qu'on ne veuille pas leur dire pourquoi ni comment. Je trouve ça triste qu'on agisse comme ça dans une démocratie.

On nous dit que tout va bien. Je ne suis pas d'accord avec ça. Toutes les fins de semaine, des citoyens viennent me voir pour me dire qu'ils n'arrivent plus à joindre les deux bouts et qu'ils ne sont plus capables de payer leur loyer, leur bouffe, leur essence. C'est trop cher. Par contre, on apprend que le premier ministre a dépensé 520 000 \$ pour se promener en avion, manger des repas copieux et boire du bon vin. Pendant ce temps, le monde saute des repas. Ensuite, on rit de nous parce que nous posons des questions. C'est grave. C'est vraiment grave, ce qui se passe ici.

Tout ce que nous voulons, ce sont des documents. Nous ne voulons pas de documents partisans. Nous voulons juste pouvoir les analyser en équipe et faire des clips pour renseigner le monde.

• (1700)

C'est ça que nous voulons faire. Nous voulons renseigner les gens pour que chacun puisse se faire sa propre opinion. Je vais dire ici ce que j'ai dit en entrevue et à plusieurs endroits. J'avais un boulot avant de devenir député, alors la journée où ça ne marche plus et

où les gens de chez nous me disent que je ne les représente pas, je vais aller faire autre chose dans ma vie. C'est à ces gens de prendre leur décision en se basant sur les informations que nous leur donnons.

Les libéraux rient de nous. Ils passent leur temps à nous dire que nous étirons les réunions, alors qu'ils ont fait des monologues sans arrêt et que nous les avons écoutés pendant 24 heures. C'était triste à entendre.

Quand nous demandons ce qui est censé exister, ils nous disent que nous en demandons trop. Pourquoi refusent-ils de répondre à nos questions? S'il y a une évaluation qui a été faite, c'est que quelqu'un s'est dit qu'elle devait être faite. Il y a un être humain qui s'est penché là-dessus et qui s'est dit qu'on devrait peut-être faire une analyse, juste pour voir s'il y a un conflit d'intérêts. Ensuite, on a décidé qu'il n'y en avait pas. Si l'analyse a été entamée, c'est qu'il y a eu un raisonnement et qu'il y avait un conflit d'intérêts potentiel. Ce n'est pas nous qui sommes fous, extrémistes ou conspirationnistes. S'il y a un processus qui est entamé, c'est qu'il y a quelqu'un, du côté des libéraux, qui s'est dit que ça serait sûrement une bonne idée d'analyser ça. Pouvons-nous le savoir? C'est juste ça que nous demandons.

Nous demandons aux libéraux de baisser un peu la tête quand ils viennent ici, d'être humbles et de donner de l'information aux Canadiens. C'est tout ce que j'ai à dire.

• (1705)

Le président: Merci, monsieur Hardy.

Madame Lapointe, vous avez la parole au sujet du sous-amendement.

Linda Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je suis contente de voir que Mme Gaudreau veut aller de l'avant et qu'elle veut travailler.

Ce que je constate dans ma circonscription, c'est que les gens sont très inquiets de ce qui se passe au sud de la frontière et partout dans le monde, sur le plan géopolitique. C'est ce dont les gens me parlent. Ils sont très fiers de ce que fait notre premier ministre, de ce qui se passe et des ententes qu'il a conclues. L'économie du Canada est une économie moyenne, et il fait des ententes de libre-échange pour que le Canada soit moins vulnérable par rapport à nos voisins, au sud de la frontière. C'est ce que j'entends dire.

Nous pouvons faire plusieurs études. Nous avons un rapport à faire sur l'intelligence artificielle, et nous pouvons le faire avant la fin de l'été. Sur la table, il y a aussi l'étude proposée par ma collègue Leslie Church, qui est présentement en ligne, sur les algorithmes de fixation des prix. Nous pouvons faire ces travaux.

Nous pouvons aussi faire une étude sur la Loi sur la protection des renseignements personnels du Canada. Je ne sais pas si Mme Gaudreau a eu l'occasion de lire les « bleus » de la réunion où Michael Sabia et Marc-André Blanchard sont venus parler de ce que nous faisons. Je sais que ce n'était pas elle qui était là, c'était Luc Thériault. Je me suis alors dit que j'aurais préféré que Michael Sabia, qui est le premier fonctionnaire de l'État, et Marc-André Blanchard, qui travaille au bureau du premier ministre, comparaissent devant nous dès le départ. Ils m'ont convaincue que le système fonctionnait. Je comprends qu'on peut avoir des divergences d'opinions, mais ces gens, ces fonctionnaires de haut niveau, m'ont convaincue qu'ils faisaient leur travail.

Le premier ministre a une confiance sans droit de regard. Ça le dit dans le nom, c'est sans droit de regard. Il y a un écran supplémentaire. C'est là que la machine des fonctionnaires se met en place. C'est là que Michael Sabia et Marc-André Blanchard interviennent. Pour ma part, ça me convient. Je suis convaincue que Michael Sabia et Marc-André Blanchard font leur travail.

Je demande un vote sur le sous-amendement. Ensuite, je demanderai un vote sur la motion.

Le président: Je vous remercie de votre déclaration, mais il y a des noms sur la liste de gens qui veulent parler du sous-amendement, et nous devons finir la liste avant de voter.

[Traduction]

Monsieur Cooper, vous avez la parole. Nous vous écoutons au sujet du sous-amendement.

Michael Cooper: Je dois dire, au sujet du sous-amendement, que c'est un peu fort de la part de M. Al Soud, dans ce cas-ci, de se poser en arbitre pour déterminer ce qui constitue ou non une perte de temps pour le Comité. Il a qualifié mes interventions de « diatribes » et a dit que je gaspillais le temps du Comité en demandant aux libéraux d'en face d'appuyer un sous-amendement qui nous permettrait de savoir si le filtre anti-conflits d'intérêts du premier ministre est appliqué comme il se doit. Je suppose qu'il est normal que le député d'en face pense que c'est une perte de temps, car les libéraux estiment que le fait de se concentrer sur la transparence ou la reddition de comptes n'est qu'une énorme perte de temps. Cela témoigne de l'arrogance absolue des libéraux et souligne leur mépris total pour la reddition de comptes et le rôle de surveillance de ce comité.

C'est ironique, étant donné que nous avons dû endurer une manœuvre d'obstruction de la part des députés libéraux pendant plus de 24 heures, car ils voulaient empêcher une reddition de comptes au sujet d'Alto et de l'apparence de conflit d'intérêts touchant le ministre des Finances. Le ministre a présenté un projet de loi qui donne des milliards de dollars à Alto, en a débattu et a voté en sa faveur, alors que sa femme occupe un poste de vice-présidente au sein de cette même entreprise.

Lorsque nous avons demandé au ministre des Finances de comparaître devant le Comité pour répondre à des questions sur ce qui, à première vue, constitue un conflit d'intérêts, nous avons été contraints d'écouter les députés libéraux faire de l'obstruction pendant 24 heures, qui nous ont semblé durer 100 heures. Je n'ai pas entendu M. Al Soud parler de perte de temps à ce moment-là. Je n'ai entendu aucun député libéral dire que ce qu'ils faisaient était une perte de temps. Mais maintenant que les conservateurs insistent pour que le sous-amendement de M. Barrett soit adopté et implorent les députés libéraux de se joindre à eux pour le faire adopter

afin de savoir ce qu'il en est du filtre anti-conflits d'intérêts, ces députés affirment soudainement que cette discussion est une perte de temps.

Je le répète, les libéraux considèrent la reddition de comptes et la transparence comme une énorme perte de temps et un véritable fardeau. C'était la position de Mme Lapointe. Elle a dit qu'elle ne se souciait pas vraiment de la transparence. Je paraphrase, mais c'est ce qu'elle a dit. Elle a dit qu'elle n'avait pas besoin de transparence parce qu'elle faisait confiance au chef de cabinet du premier ministre, M. Blanchard, et au greffier du Conseil privé, M. Sabia.

Je ne vais en aucun cas mettre en doute l'intégrité de M. Sabia ou de M. Blanchard, mais je ne pense pas que la plupart des Canadiens estimerait qu'il est adéquat ou acceptable que l'on se contente de dire qu'on leur fait confiance. Il ne suffit tout simplement pas de dire: « Nous vous faisons confiance pour prendre des décisions sur une question qui concerne le premier ministre et les conflits d'intérêts. »

● (1710)

M. Al Soud parle d'une énorme perte de temps, mais le fait est que nous avons dû endurer, pendant 24 heures, une manœuvre d'obstruction de la part des libéraux, qui ont ainsi fait traîner les délibérations en longueur. Ils ont dit que le ministre ne pouvait pas venir la semaine du 6 mai, mais qu'il pourrait venir le 23 mai. Nous sommes maintenant dans la semaine du 23 mai, et, lundi, on nous a dit que le ministre ne pourrait pas se présenter devant le Comité avant le mois de juin. Je ne me souviens pas de la date exacte, mais c'est dans environ deux semaines qu'il pourra enfin se libérer pour répondre aux questions sur cette apparence de conflit d'intérêts en lien avec Alto.

Les libéraux disent que nous perdons notre temps. Ils parlent du travail que le Comité pourrait accomplir. Ils devraient peut-être se demander pourquoi ils ont imposé cette obstruction au Comité pendant 24 heures pour finir par nous présenter une fenêtre pendant laquelle le ministre, selon ce qu'ils prétendaient, pourrait comparaître afin de répondre à des questions sur une apparence de conflit d'intérêts, alors qu'en fait, il ne viendra pas avant deux semaines encore. Nous ont-ils fait perdre un temps fou?

Alors que les libéraux prétendent accorder une grande importance aux travaux du Comité, ils ne semblent pas particulièrement enthousiastes à l'idée que le ministre se présente devant ce comité pour répondre à des questions concernant un conflit d'intérêts. Là encore, pour les libéraux, se concentrer sur la transparence et la reddition de comptes n'est qu'une énorme perte de temps.

Ils se croient au-dessus des règles et au-dessus des lois. Ils pensent que rien ne s'applique à eux. Ils vont nous faire la leçon. Ils vont s'exprimer de la manière la plus condescendante et la plus moralisatrice qui soit. Or, lorsqu'il s'agit de conflits d'intérêts et de questions concernant le premier ministre et le filtre anti-conflits d'intérêts, ils vont prétendre être plus vertueux que quiconque, tout en se moquant de tout cela en disant: « Au diable la transparence. » Je dirai simplement que je n'accepterai aucune leçon de la part des députés libéraux d'en face sur ce qui constitue ou non une perte de temps pour le Comité.

M. Al Soud et Mme Lapointe ont énuméré quelques questions que, selon eux, le Comité devrait étudier. Ces propositions ne me posent aucun problème. Par contre, aucune d'entre elles ne concerne réellement la fonction principale de ce comité, qui est de surveiller l'application de la Loi sur le lobbying et de la Loi sur les conflits d'intérêts. Au lieu de remplir ce rôle, les libéraux ont fait de l'obstruction pendant 24 heures et nous ont ensuite donné une date à laquelle le ministre se présenterait — mais il ne l'a pas fait — pour répondre à des questions concernant un conflit d'intérêts.

Mme Church, qui trouve cela très drôle, a dit que le ministre comparaitrait devant le comité plénier pendant quatre heures. C'est ce qu'il a fait, mais, pendant ces quatre heures, je pense qu'il n'a répondu à aucune question.

• (1715)

En effet, je lui ai posé des questions sur le port spatial et sur la raison pour laquelle, par exemple, le bail était antidaté. En guise d'explication, il m'a dit qu'il me mettrait peut-être en contact avec des astronautes. Il a dit que les travaux relatifs au lancement d'un port spatial étaient fascinants, et qu'il me mettrait peut-être en contact avec des astronautes.

Pourquoi est-ce que je m'en prends à l'industrie spatiale? C'était sa question. C'est ce qu'il a répondu, au lieu d'aborder le problème bien réel des 20 millions de dollars versés à Maritime Launch Services, dans le cadre d'un bail antidaté, pour renflouer une entreprise au bord de la faillite. Le président du conseil d'administration a reçu une amende de 100 000 \$ en raison d'infractions relatives à des valeurs mobilières et est reparti avec 1,8 million de dollars après avoir vendu 3 millions d'actions après l'injection de 20 millions de dollars dans l'entreprise. Le ministre a répondu qu'il s'agissait d'une attaque contre l'industrie spatiale. C'est la meilleure réponse qu'il a pu nous donner. Voyons donc. Cela ne fait que révéler leur mépris.

J'espère que lorsque le ministre comparaitra devant notre comité, s'il le fait — j'espère qu'il ne trouvera pas une autre excuse pour ne pas se présenter devant le Comité, mais nous verrons bien —, il répondra mieux aux questions qu'il ne l'a fait pendant les quatre heures passées en comité plénier. Il n'a fourni aucune réponse et il a traité le processus comme une vaste plaisanterie alors qu'on lui posait des questions très précises sur la façon dont le gouvernement dépense l'argent des contribuables.

J'ai parlé de la longue série de conflits d'intérêts concernant le premier ministre en lien avec Brookfield. Je tiens également à souligner, comme l'a reconnu M. Beber, le chef de l'exploitation de Brookfield, que lorsque Brookfield se porte bien, le premier ministre en profite également.

Au cours de la dernière année sous le gouvernement libéral, Brookfield a obtenu de très bons résultats. C'est ce gouvernement libéral qui a accéléré la réalisation d'un projet de gaz naturel liquéfié appartenant à Brookfield. C'est ce gouvernement libéral qui a versé un demi-milliard de dollars de l'argent des contribuables à une agence spatiale étrangère: l'Agence spatiale européenne. Je sais que le premier ministre se considère lui-même comme Européen, alors c'est peut-être ainsi qu'il justifie l'envoi d'un demi-milliard de dollars de l'argent des contribuables à l'Agence spatiale européenne, qui est liée à Brookfield et qui lui appartient.

Ensuite, il y a l'investissement de plusieurs milliards de dollars dans le captage du carbone, avec l'Alliance nouvelles voies. La principale entreprise de captage du carbone associée à l'Alliance nouvelles voies n'est nulle autre qu'Entropy. À qui appartient Entropy?

À Brookfield, bien sûr. Quel fonds de Brookfield a investi 300 millions de dollars dans Entropy? C'était le Global Transition Fund I.

• (1720)

Qui a mis en place le Global Transition Fund I? C'est le premier ministre. Qui va gagner des dizaines de millions de dollars en paiements d'intéressement différé, autrement dit les futures primes versées par le Global Transition Fund I? C'est Mark Carney. Il va gagner des dizaines de millions de dollars. Nous avons ici un investissement de plusieurs milliards de dollars de Mark Carney dans Entropy pour le captage du carbone, une entreprise détenue par Brookfield et par le fonds même grâce auquel Mark Carney pourrait gagner des dizaines de millions de dollars en primes futures.

Mme Lapointe, avec tout le respect que je lui dois, affirme que nous devrions simplement faire confiance à M. Sabia et à M. Blanchard. Ce que nous voyons, c'est un premier ministre qui, à bien des égards, semble ignorer complètement les contrôles relatifs aux conflits d'intérêts et se retrouve dans une position très avantageuse grâce à tout l'argent que son gouvernement distribue à diverses sociétés et intérêts de Brookfield, y compris des intérêts qui profitent au fonds d'investissement même dont il tirera des dizaines de millions de dollars.

Je présente ce contexte pour dire que le sous-amendement de M. Barrett ne surgit pas de nulle part. Il intervient face aux nombreux conflits d'intérêts que le premier ministre a à l'égard de Brookfield — une grande partie de l'argent des contribuables qui va à Brookfield et qui, en fin de compte, profite au premier ministre et à ses futures primes et options d'achat d'actions. Il fait suite à une déclaration du premier ministre qui a en substance affirmé qu'il n'avait aucun inconvénient à aider Brookfield à prospérer, car cela lui serait également très profitable. Tout ce que nous demandons, c'est que le Cabinet du premier ministre et le greffier du Conseil privé nous communiquent leur analyse indiquant à quel moment, selon eux, il n'y a pas de conflit d'intérêts concernant Brookfield. À cet égard, ce sous-amendement a en réalité une portée très limitée.

Il y a toute une série d'autres aspects à examiner concernant Brookfield, notamment la manière dont le premier ministre en tire un avantage direct ou indirect, qu'il s'agisse de l'accélération du projet de GNL, du demi-milliard de dollars versé à l'Agence spatiale européenne ou de l'investissement de plusieurs milliards de dollars qui profitera à Entropy, ce qui profitera à Brookfield et plus particulièrement au Global Transition Fund I. Toutes ces questions ne relèvent peut-être pas de l'examen des conflits d'intérêts — ou peut-être que si. Je me pose vraiment la question. Par exemple, le filtre anti-conflits d'intérêts a-t-il signalé un problème? A-t-il fait un signalement lorsque le gouvernement a annoncé un investissement de plusieurs milliards de dollars dans le captage du carbone avec Alliance Nouvelles voies, dont le bénéficiaire est Entropy? Une analyse a-t-elle été effectuée à ce sujet?

• (1725)

Y a-t-il eu un signal d'alerte? Une analyse a-t-elle été effectuée? M. Sabia et M. Blanchard ont-ils dit au premier ministre: « Il n'y a aucun problème ici. Nous allons procéder à un investissement de plusieurs milliards de dollars qui profitera à votre fonds d'investissement et à votre prime? »

Si une analyse a été effectuée et que telle a été la décision, alors certaines questions se posent. Si aucune analyse n'a été effectuée, alors la question est: pourquoi? Pourquoi aucune analyse n'a-t-elle été effectuée? Dans quelle mesure les questions impliquant le premier ministre, pour lesquelles il existe un conflit d'intérêts ou un conflit d'intérêts potentiel, échappent-elles à cet outil que M. Blanchard et M. Sabia nous ont présenté comme la solution miracle?

Je poserais la même question au sujet de l'Agence spatiale européenne. Un demi-milliard de dollars a été versé à Brookfield. Cela a-t-il été signalé? Une analyse a-t-elle été effectuée? Si la décision a été prise que le premier ministre n'était pas en situation de conflit d'intérêts dans ce cas, alors, là encore, certaines questions appellent une réponse, et si aucune analyse n'a été effectuée, eh bien, cela soulève des questions sur la nature réelle de cet outil de filtre anti-conflits d'intérêts.

Les libéraux affirment que tout cela n'est qu'une immense perte de temps. Je vous assure qu'exiger la transparence et veiller à ce que ce comité s'acquitte de sa responsabilité de supervision du premier ministre le plus controversé de l'histoire du Canada ne constituent pas une perte de temps. C'est la responsabilité de ce comité et de chacun de ses membres, et c'est une responsabilité que je ne me déroberai certainement pas à assumer en tant que membre de l'opposition officielle. La responsabilité fondamentale de l'opposition officielle est de demander des comptes au gouvernement. C'est ce que nous faisons ici. Cela ne correspond peut-être pas à ce que les députés libéraux du Comité aiment voir ou entendre, mais c'est notre responsabilité fondamentale, et ce n'est pas une perte de temps.

Nous allons continuer à insister sur cette question. Nous avons eu le privilège d'entendre les témoignages de M. Al Soud et de Mme Lapointe, et je respecte leurs arguments dans la mesure où ils ont déclaré qu'ils considéraient la responsabilité et la transparence comme une perte de temps et que nous devrions simplement faire confiance à M. Sabia et à M. Blanchard. Dans ces deux témoignages, ce qui manquait totalement, c'était une explication du problème que pose le sous-amendement de M. Barrett.

J'ai longuement parlé du bien-fondé de cette question, mais ce que je n'ai pas entendu de la part des libéraux d'en face, c'est exactement ce à quoi ils s'opposent dans le sous-amendement de M. Barrett. Je sais que M. Al Soud a déclaré que lorsque le filtre

anti-conflits d'intérêts serait déclenché, des rapports seraient fournis à ce comité.

• (1730)

Le président: Il vous reste encore quelques minutes, monsieur Cooper.

Michael Cooper: Tout ce que je peux dire, c'est que je sais bien que c'est ce qui serait transmis à ce comité, mais là n'est pas la question. La question, c'est ce qui n'est pas transmis à ce comité. Voilà le problème, et ce que nous n'avons pas entendu, c'est une explication sur les raisons pour lesquelles ils ne veulent pas que ce comité ait accès à ces rapports.

Je sais que Mme Lapointe aimerait que nous fassions simplement confiance à M. Sabia et à M. Blanchard. Je sais qu'elle aimerait que nous disions en quelque sorte que tout va bien, qu'il n'y a rien à voir ici et qu'il n'y a pas de questions à poser parce que, soi-disant, le premier ministre signe tous ces accords et nous rend moins dépendants de notre voisin souverain, explication pour le moins nébuleuse. Je pensais qu'il était le grand négociateur, celui qui pouvait conclure un accord avec notre plus grand partenaire commercial. Ce n'est qu'une économie de 33 billions de dollars, mais il n'a pas vraiment brillé à cet égard.

Je sais que le Mexique est à la table des négociations. Et le Canada, où est-il? Nous avons toutes sortes d'emplois — plus de deux millions d'emplois — qui sont directement liés à un accord commercial avec les États-Unis, et le maître négociateur est aux abonnés absents...

• (1735)

Le président: Je vais devoir vous interrompre là, monsieur Cooper. Nous sommes à court de ressources. Je vous remercie de votre intervention.

Monsieur Al Soud, enfiler votre casque, votre combinaison et vos bottes de travail pour la semaine prochaine, car nous reviendrons lundi pour examiner le rapport sur le lobbying. Il s'agit de l'étude sur la Loi sur le lobbying. Assurez-vous d'enfiler votre casque, votre combinaison et vos bottes de travail, retroussez vos manches et mettez-vous au travail, monsieur.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>